

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple Un But Une Foi

Ministère des PME et du Commerce

**PRESENTATION DU PROGRAMME DU
CADRE INTEGRE D'ASSISTANCE
TECHNIQUE LIEE AU COMMERCE**

Réunion du Groupe Consultatif

Paris (12-13 Juin 2003)

Depuis septembre 2001, le Sénégal est éligible au programme du Cadre Intégré d'Assistance Technique liée au Commerce, au titre de la deuxième étape de la phase pilote.

Ce programme initié par les six Organisations Internationales [Banque Mondiale, Organisation Mondiale du Commerce(OMC), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Fonds Monétaire International (FMI), Centre du Commerce International (CCI), Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED)] a pour but d'accroître les avantages que les PMA tirent de l'assistance technique qui leur est fournie par les partenaires au développement en vue de les aider à élargir leurs possibilités commerciales et à mieux intégrer le système commercial multilatéral.

Dans cette perspective, une équipe de consultants nationaux et étrangers conduite par la Banque Mondiale a effectué une mission dans notre pays au mois de février 2002 à l'issue de laquelle un document intitulé : « SENEGAL-CADRE INTEGRE- ETUDE DIAGNOSTIC DE L'INTEGRATION COMMERCIALE »-, a été élaboré.

Ce document a pour ambition d'aider le Gouvernement à identifier des actions de politique commerciale qui pourront appuyer le programme fixé dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)

A ce titre, les lignes d'actions du Cadre Intégré doivent s'insérer de manière harmonieuse dans le DSRP qui constitue le cadre stratégique global de mise en œuvre de la Politique de Développement Economique et Social du pays, à partir duquel devront se greffer les différentes politiques tant sectorielles que transversales.

Pour ce faire, il est envisagé l'insertion des projets et programmes identifiés au niveau du Cadre Intégré dans le plan d'actions global du DSRP.

L'étude diagnostic a procédé à un cadrage macro-économique qui permet l'analyse de notre environnement socio-économique et celle de la compétitivité de nos entreprises.

Par ailleurs, se basant sur la Stratégie de Développement et de Promotion des Exportations sénégalaises (STRADEX), déjà validée par le Chef de l'Etat au mois d'octobre 2001, ce document décline un plan d'actions pour la mise en œuvre d'un programme d'assistance technique en vue d'accroître nos capacités d'exportation

Dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre Intégré, le gouvernement a déjà entrepris, avec le concours des partenaires au développement, notamment la Délégation de la Commission européenne à Dakar, qui joue le rôle de « facilitateur », les actions, ci-après :

- 1- L'étude diagnostic a été discutée le **16 décembre 2002**, au cours **d'un atelier national** regroupant des représentants du gouvernement, de l'administration, du secteur privé et des partenaires au développement, à l'issue duquel un plan d'actions consensuel a été adopté.
- 2- Ce plan d'actions a été validé en **Conseil des Ministres, le 10 avril 2003, sous la présidence du Chef de l'Etat**. Ce qui marque l'engagement des Hautes Autorités du pays à réaliser, avec le concours des bailleurs, les objectifs de cet ambitieux programme.
- 3- Le gouvernement a présenté le plan d'actions aux partenaires au développement, au cours **d'une table ronde tenue 2 juin 2003, à Dakar**. Pour la première fois le gouvernement, le secteur privé, la société civile et les représentants des partenaires au développement ont réfléchi en profondeur sur la contribution du Commerce à la croissance, à travers le suivi de la mise en œuvre du Plan d'actions, l'identification des besoins et le recueil des offres d'assistance de la part des bailleurs.

Le plan d'actions, dont un résumé est joint en annexe, décline un certain nombre de mesures pour lesquelles l'appui des bailleurs de fonds est vivement souhaité. Certains bailleurs ont déjà indiqué le concours qu'ils comptent apporter dans la réalisation de certaines lignes d'actions retenues.

Un appui supplémentaire est attendu de nos partenaires au développement pour le financement de tous les programmes et projets qui ont été identifiés.

Les lignes d'actions portent sur l'amélioration de l'environnement et de la compétitivité des PME et la promotion des exportations dans les secteurs ci-après :

- **le commerce** : mise en place d'un nouvel Organisme de Promotion des Exportations, mise à niveau des PME et PMI exportatrices, appui à la Direction du Commerce Extérieur et au Comité National des Négociations Commerciales Internationales ;
- **l'agriculture** : développement des exportations notamment dans le secteur horticole, l'arachide de bouche et le coton qui présentent un avantage compétitif certain ;
- **le tourisme** : qui est pourvoyeur de devises pour notre pays et dont les potentialités sont jusque là sous exploitées ;
- **les textiles et vêtements** : pour tirer meilleur profit des opportunités d'ouverture de marchés offertes notamment par l'AGOA pour le marché américain et l'initiative « Tout sauf les armes » pour le marché européen ;
- **la pêche** : qui est notre principal poste d'exportation dont l'exploitation a besoin d'être rationalisée dans le cadre d'une politique hardie de préservation de la ressource halieutique ;
- **l'artisanat** : qui joue un rôle moteur dans la diversification de nos produits à l'exportation et qui a besoin d'être organisé afin de tirer meilleur profit de toutes les potentialités offertes par ce secteur.

ANNEXE :

- Résumé des lignes d'actions du programme du Cadre Intégré

CADRE INTEGRE SENEGAL – RESUME DE LA MATRICE DU PLAN D’ACTIONS
Situation à la date du 09 Juin 2003

Axes Plan d’Action	Actions	Décisions/mesures prises/à prendre par les autorités	Partenaires actifs / intéressés	Echéances / actions phares	
I Mise en œuvre du Plan d’Action	<i>1. Traduire le plan d’actions du CI dans les lignes d’actions du DSRP</i>	A faire	/	<ul style="list-style-type: none"> • S’assurer de l’intégration du Cadre Intégré (CI) dans le DSRP • Identifier rapidement des projets/actions à fort impact, en vue du financement par le Guichet II du CI • Poursuivre les actions de médiatisation du CI 	
	<i>2. Valider le plan d’actions du cadre intégré au niveau du gouvernement</i>	Fait, 10/04/03	/		
II Politique commerciale (renforcement capacités négociations, qualité/normalisation, compétitivité, concurrence) ;	<i>3. Améliorer l’accès aux marchés dans le cadre de négociations multilatérales</i>		OMC, CE, USAID, ACDI, CCI		
	<i>4. Améliorer les politiques commerciales</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau système de règles d’origine adopté (01/01/03) • Nouveau code des investissements à adopter 		<ul style="list-style-type: none"> • négocier vraie zone de libre échange avec UEMOA et CEDEAO (immédiatement) • négocier modification du TEC (immédiatement) 	
	<i>5. Renforcer les capacités des négociations</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre opérationnel le Comité des Négociations Commerciales (CNC) 	JITAPII, UE, AFD, France, Canada, USAID, UK, OMC	<ul style="list-style-type: none"> • Insérer la programmation des actions du JITAPII dans le Cadre Intégré : résultats disponibles fin août 2003 	
	II Politique commerciale (renforcement capacités négociations, qualité/normalisation, compétitivité, concurrence) (suite)	<i>6. Renforcer la normalisation et la qualité</i>		CE, ONUDI, BOAD, Canada, France	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser un réunion de suivi entre le gouvernement et tous les bailleurs intervenant dans l’appui à la qualité (fin juillet 2003) • Appuyer le laboratoire de la Direction du Commerce intérieur
		<i>7. Améliorer la compétitivité des entreprises</i>		BM, BOAD, AFD, CE, BEI, USAID	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser une concertation en vue de rationaliser l’intervention dans ce domaine (fin juillet) • Démarrer l’observatoire (fin 2003) • Démarrer effectivement le programme de mise à niveau des entreprises
		<i>8. Assurer une application effective des règles de la concurrence</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire fonctionner les institutions de la concurrence 	CE	

Axes Plan d'Action	Actions	Décisions/mesures prises/à prendre par les autorités	Partenaires actifs / intéressés	Echéances / actions phares
III. Contraintes au fonctionnement des entreprises (investissements, environnement des affaires, accès à la terre, services, marché de l'emploi)	9. Encourager l'investissement	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le Guide des Investissements Créer un cadre de coordination des structures en charge de l'UEMOA et CEDEAO 	CE, BM, BOAD	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte les orientations du Conseil Présidentiel des Investisseurs
	10. Diminuer les coûts financiers des affaires	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les instruments (exemple : centrale de risques) 	AFD	
	11. Améliorer l'environnement administratif pour les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre recommandations étude FIAS Adopter loi d'orientation sur les investissements 	BM, CE	<ul style="list-style-type: none"> créer un Guichet unique au sein de l'APIX (fin 2003) voter la loi d'orientation (fin 2003)
	12. Faciliter l'accès à la terre	<ul style="list-style-type: none"> Créer sociétés d'aménagement industrielles, artisanales et touristiques 	/	<ul style="list-style-type: none"> Démarrer le fonctionnement des sociétés d'aménagement (fin 2003)
	13. Renforcer la concurrence dans le secteur des services d'infrastructures		AFD, USAID, BM, CE	<ul style="list-style-type: none"> Définir une Stratégie nationale NTIC (fin 2003)
III. Contraintes au fonctionnement des entreprises (investissements, environnement des affaires, accès à la terre, services, marché de l'emploi) (suite)	14. Améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi		/	<ul style="list-style-type: none"> Modifier le code du travail pour permettre la rémunération à la pièce dans tous les secteurs (mi-2004)
	15. Améliorer la compétence de la main d'œuvre		BM, AFD	
	16. Améliorer les services judiciaires		CE	Créer des tribunaux de commerce
IV. Facilité des échanges (améliorer les procédures, réforme des douanes)	17. Améliorer l'efficacité de la gestion des procédures d'importation		BM, CE	(voir mesures et échéance projet BM promotion secteur privé-volet douane)
	18. Améliorer les procédures d'évaluation en douane		BM, JITAPII	(voir mesures et échéance projet BM promotion secteur privé-volet douane)
	19. Améliorer la gestion des importations hors taxes	<ul style="list-style-type: none"> Arrêt nouveaux agréments à la zone franche et aux points francs (Nov 2002) 	CE, BM	
V. Promotion des exportations	20. Appuyer le secteur des exportations	<ul style="list-style-type: none"> Créer l'OPE Appuyer la Direction du Commerce extérieur Réaliser les programmes d'actions de la STRADDEX 	USAID, Canada, UE, BM	<ul style="list-style-type: none"> organiser une réunion avec les partenaires pour rationaliser les interventions + nommer un chef de file (fin juin 2003) Créer par décret l'OPE et lui donner des ressources adaptées (fin juillet 2003)

Axes Plan d'Action	Actions	Décisions/mesures prises/à prendre par les autorités	Partenaires actifs / intéressés	Echéances / actions phares
VI. Pêche	<p>21. Assurer un développement durable du secteur de la pêche</p> <p>22. Accompagner la restructuration du secteur de la pêche</p> <p>23. Réduire la flotte industrielle et artisanale</p> <p>24. Rationaliser le secteur de la transformation des produits halieutiques</p> <p>25. Promouvoir l'aquaculture</p> <p>26. Renforcer l'institution publique existante assurant l'assistance au secteur de la pêche</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une Commission Spéciale pour lancer un programme de réforme visant à restructurer profondément le secteur (réduction de l'activité de pêche artisanale et industrielle en accompagnant la reconversion des pêcheurs) • Mener une étude en vue d'identifier le potentiel/faisabilité pour le développement de l'aquaculture 	<p>UE, AFD, France, Espagne, CCI, FAO, BAD</p> <p>Partenaire à rechercher pour l'aquaculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer un décret portant création de la Commission spéciale (fin juin 2003) • Mettre en place un Comité technique restreint pêche • Préparer un Programme sectoriel pêche (fin 2003)
VII. Agriculture	<p>27. Appuyer l'orientation à l'exportation du secteur agricole</p> <p>28. Promouvoir le financement des filières agricoles d'exportation</p> <p>29. Organiser l'appui institutionnel aux exportateurs</p> <p>30. Moderniser le marketing des produits</p> <p>31. Faciliter l'accès des transformateurs de produits agricoles à une technologie adaptée aussi bien pour l'emballage que pour le matériel de transformation</p> <p>32. Améliorer l'environnement fiscal et juridique des entreprises agricoles</p> <p>33. Faciliter aux exportateurs l'accès aux bâtiments industriels locaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'élaborer une Lettre de Politique Sectorielle pour redéfinir clairement les la politique et les priorités pour le développement du secteur 	<p>BM, Canada, FIDA, BAD, UE, Belgique, Italie, OPEP, USAID</p>	<p>Renouveler le PPEA et le mettre en cohérence avec l'OPE (fin 2003)</p>

Axes Plan d'Action	Actions	Décisions/mesures prises/à prendre par les autorités	Partenaires actifs / intéressés	Echéances / actions phares
VIII. Tourisme	34. Créer un Conseil national du tourisme 35. Renforcer les capacités institutionnelles du secteur 36. Mettre en place l'Office du Tourisme 37. Faciliter l'accès des promoteurs touristiques à la terre 38. Elaborer une bonne politique Marketing 39. Assurer la formation des cadres du secteur 40. Elaborer un agenda culturel et sportif	<ul style="list-style-type: none"> • Créer l'Office du Tourisme • Créer des sociétés d'aménagement touristiques • Mettre en place un compte satellite Pour avoir une base de données sur le tourisme	BM, France	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un Comité technique restreint sur le tourisme • Créer par décret l'office du tourisme (fin juillet 2003)
IX. Textiles	41. Elaborer une politique sectorielle du Textile 42. Améliorer la compétitivité du secteur 43. Améliorer l'encadrement des entreprises 44. Entreprendre des réformes institutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Désengager l'état des entreprises • Elaborer une politique sectorielle de redressement de la filière • Organiser un Conseil Interministériel consacré au textile 	BOAD, AFD, ONUDI,	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un Comité technique restreint sur le tourisme • Préparer un programme de restructuration de la filière textile (fin 2003)
X. Artisanat	45. Accompagner la modernisation et le développement du secteur de l'artisanat 46. Renforcer les capacités du secteur de l'artisanat	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la formation des artisans • Renforcer les capacités institutionnelles de la Direction de l'Artisanat et des Chambres de Métiers 	AFD, CE	Démarrer le fonctionnement l'Agence de Promotion et de Développement de l'Artisanat (fin 2003)